

Préfecture des Alpes-Maritimes

<u>Références réglementaires</u>:

- des étrangers;
- article R.5221-3 2° du code du travail;

(Ne concerne pas les ressortissants algériens).

LISTE DES PIECES A FOURNIR – PREMIERE DEMANDE PASSEPORT TALENT « RENOMMÉE NATIONALE OU INTERNATIONALE »

Conditions d'octroi:

- articles L.313-20 10 °, R.313-70 et suivants du code être en séjour régulier en France (visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité);
 - justifier d'une renommée nationale ou internationale dans son domaine d'activité;
 - venir en France pour exercer une activité dans le domaine scientifique, littéraire, artistique, artisanal, intellectuel, éducatif ou sportif
 - ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

Recommandations

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

Pieces a fournir (Photocopies a envoyer par courrier et originaux a apporter le jour du rendez-vous)
☐ Formulaire de demande de titre de séjour complété, daté et signé ;
☐ Passeport (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ;
☐ Visa de long séjour valant titre de séjour mention « passeport talent ou visa mention « carte à solliciter » ou titre de séjour en cours de validité ;
☐ Si vous êtes marié / avez des enfants : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité)
Justificatif de domicile de moins de 6 mois : Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc. Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet. Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
□ 3 photographies d'identité récentes (format 3,5 cm x 4,5 cm − norme ISO/IEC 19794 − 5 : 2005).
En cas de demande de changement de statut :
☐ Tout document de nature à établir sa notoriété nationale ou internationale dans le domaine scientifique, littéraire, artistique, artisanal, intellectuel, éducatif ou sportif :
O la reconnaissance par ses pairs : parution d'articles ou d'études dans la presse spécialisée, ouvrage de référence;
O participation à des festivals, des biennales, des salons, des colloques ou journées d'études : production des lettres d'invitation
O obtention de prix (nationaux ou internationaux), bourses, résidences d'artistes, distinction et médailles en France ou dans d'autres pays.
O Pour les artistes, qualité des structures dans lesquelles l'étranger souhaite se produire ou exposer ou s'est déjà produit ou exposé.
☐ Tout document visant à établir la nature, l'objet et la durée de son projet sur le territoire français.
☐ Justification de moyens d'existence correspondant au salaire minimum de croissance correspondant à un temps plein.

Remise du titre de séjour et taxes à payer

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac :

• Première demande de titre de séjour « passeport talent – renommée nationale ou internationale » : 225 €.

1/2 Document actualisé le 13/05/20



LISTE DES PIECES A FOURNIR – RENOUVELLEMENT PASSEPORT TALENT « RENOMMÉE NATIONALE OU INTERNATIONALE »

<u>Références réglementaires</u>:

- articles L.313-20 10 $^{\circ}$, R.313-70 et suivants du code des étrangers ;
- article R.5221-3 2° du code du travail.

<u>Conditions d'octroi</u>:

- -.être titulaire d'un titre de séjour « Passeport Talent Renommée nationale ou internationale »
- poursuivre l'activité ayant justifié la délivrance du titre de séjour ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

(Ne concerne pas les ressortissants algériens).

Recommandations

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

Pièces à fournir (Photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)
☐ Formulaire de demande de titre de séjour complété, daté et signé (à télécharger sur le site de la préfecture)
☐ Passeport (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) – original et copie
☐ Titre de séjour arrivant à expiration (VLS-TS ou carte de séjour recto-verso) — original et copie
☐ Si vous êtes marié / avez des enfants : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité)
☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois : Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc. Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet. Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
☐ Tout document visant à établir la nature, l'objet et la durée de son projet / activité sur le territoire français : contrat de travail, publications, commandes artistiques, etc.
☐ Justification de moyens d'existence correspondant au salaire minimum de croissance correspondant à un temps plein : bulletins de paie, avis d'imposition, etc.
□ 3 photographies d'identité récentes (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

Accès à une cart de 10 ans

CR 1400 / RLD-UE 3148

Une carte de séjour d'une durée de 10 ans est délivrée aux conditions suivantes :

- 5 années de séjour régulier en France, réduit à 3 années pour les ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. Centrafricaine, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie (CR 1400)
- Ressources suffisantes et stables (niveau SMIC minimum apprécié sur les 5 dernières années)
- Intégration républicaine et maîtrise de la langue française (sauf + de 65 ans et tunisiens)
 - Attestation de clôture du contrat d'intégration républicaine (si vous en avez signé un)
 - o Justificatif de la maîtrise du niveau A2 en français (diplôme français, DELF ou TCF de niveau A2 minimum.

Remise du titre de séjour et taxes à payer

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur <u>timbres.impots.gouv.fr</u> ou dans un bureau de tabac :

- Renouvellement de titre de séjour « passeport talent –mandataire social » : 225 €.
- Accès à une carte de séjour de 10 ans : 225 €.
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : 180€ (sauf cas de force majeur ou visa en cours de validité)

Document actualisé le 13/05/20 2/2